



Accusé de réception en préfecture  
094-219400710 – 25/06/2025 – DELIB 2025-243  
Date de télétransmission : 25/06/2025  
Date de réception préfecture : 25/06/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SUCY-EN-BRIE  
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal      **35**  
Présents à la séance                      **31**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 23 Juin 2025

**N° DCM : 2025-243-03S**

**Objet :**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CENTRE SOCIAL « MAISON DU ROND D'OR » - ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES A INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.  
Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU (à partir de 20h25), M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY, Mme SIMON, M. BRAND, L. ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

Mme FELGINES donne pouvoir à M. CHAFFAUD  
M. VANDENBOSSCHE donne pouvoir à Mme MILLE  
Mme GRASSER donne pouvoir à M. CARDOSO  
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Mme CIUNTU : pouvoir donné à M. AMSLER, jusqu'à son arrivée à 20h25

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2025-243**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet social 2025-2028 du Centre Social « Maison du Rond d'Or » de la Ville de Sucy-en-Brie,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 adoptant les conventions relatives au renouvellement de l'agrément du Centre Social du Rond d'Or pour une durée de quatre ans du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024,

VU l'avis favorable de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne le 20 mars 2025 relatif au renouvellement de l'agrément du Centre Social du Rond d'Or pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028,

VU le rapport n° 2025-243 présenté en Commission des Affaires Socio Culturelles en date du 12 juin 2025,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Sucy-en-Brie de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne la nouvelle convention d'objectifs et de financement du Centre Sociale une durée de quatre ans ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement du Centre Social Maison du Rond d'Or – Animation globale et coordination - Animation collective familles à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Article 3 : **PRECISE** que la convention est établie pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

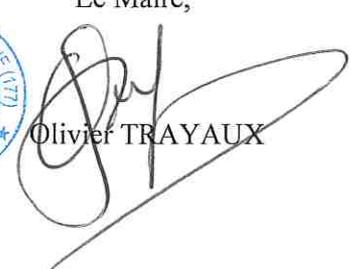
Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice Générale Adjointe des Services  
en charge de l'Administration Générale, des  
Assemblées et de l'Éducation

  
Céline GAULTIER

Le Maire,



  
Olivier TRAYAUX